



## Message au Conseil général pour la séance du 15 avril 2025

### relatif à l'octroi d'un

### crédit d'étude pour la revitalisation des cours d'eau de la plaine de Seedorf (réaménagement de la Sonnaz et mise à ciel ouvert du Ruz)

#### Contexte

La plaine de Seedorf était autrefois constituée de grandes surfaces marécageuses. A partir du début de siècle passé, ces surfaces ont peu à peu été drainées. Aujourd'hui, une grande partie des surfaces agricoles situées dans la plaine sont des surfaces d'assolement (SDA). Pour différentes raisons (tassement des sols, apports d'alluvions, événements pluvieux extrêmes), certains secteurs subissent toutefois des périodes d'inondation de plus en plus longues, réduisant considérablement le rendement de surfaces vouées à la production.

Mais malgré une exploitation agricole relativement intensive, la plaine a gardé des valeurs naturelles remarquables : le pourtour du lac figure même à l'inventaire des bas-marais d'importance nationale, et plusieurs biotopes d'importance régionale et locale, ainsi que des espèces (végétales et animales) rares et/ou protégées ont été répertoriés dans la plaine et les environs.

Cette présence de milieux naturels préservés, la faible urbanisation du bassin versant et la situation géographique du lac confèrent un potentiel important à la revitalisation des cours d'eau de la plaine de Seedorf . Aussi, le Palon, la Sonnaz, la Lecca et le Ruz font partie des cours d'eau en priorité 1 de la planification cantonale de revitalisation du canton de Fribourg.

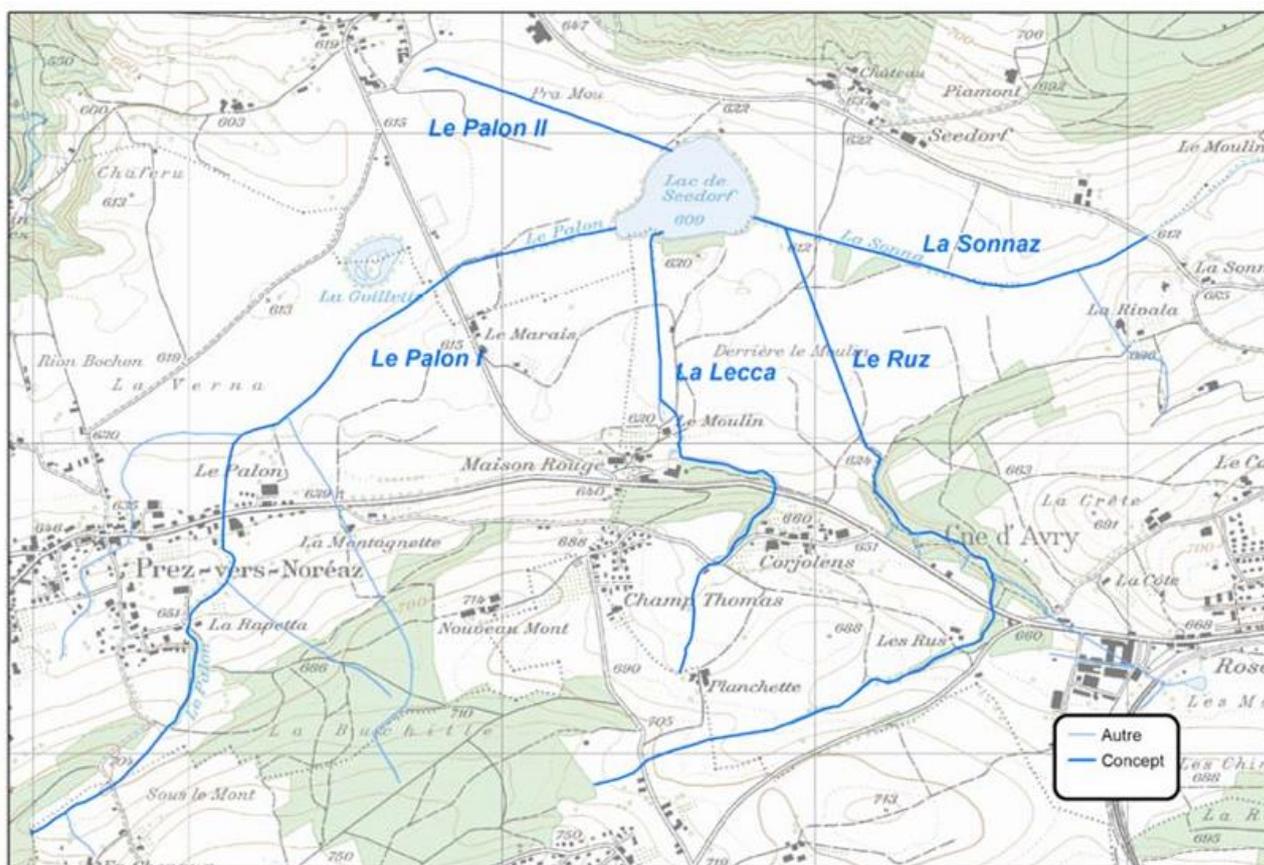
Toute intervention technique dans la plaine constitue donc un défi : il s'agit de trouver un équilibre entre les intérêts agricoles, la préservation des valeurs naturelles et la revitalisation des cours d'eau. Ces intérêts sont parfois antagonistes et la complexité de la situation est encore accentuée avec la mise en valeur souhaitée de la plaine pour la mobilité douce, projet figurant dans le plan des mesures de l'agglomération de Fribourg.

#### Etudes et travaux déjà réalisées

Les cours d'eau de la plaine de Seedorf ont fait l'objet de nombreuses études depuis les années 1990. On peut citer les études hydrologiques réalisées par le bureau Baeriswyl & Wicht SA en 1990, 1993 et 1995, le « Rapport d'état des cours d'eau de l'AESC » (Triform 2004) ou encore le « Concept d'aménagement de la Sonnaz en aval du lac de Seedorf (Triform 2007).

Au vu de l'évolution de la situation aussi bien sur le terrain que du point de vue légal et financier (nouvelles dispositions en matière d'aménagement des cours d'eau, possibilité d'obtenir des subventions substantielles lors de la réalisation de projets de revitalisation), les communes de La Brillaz, Avry, Prez-vers-Noréaz et Noréaz ont, en 2012, mis en place une organisation de projet avec l'appui du service de l'environnement du canton (SEn). Le bureau Triform a été mandaté pour l'établissement du « Concept de revitalisation des cours d'eau de la plaine de Seedorf » en septembre 2013, suivi par l'élaboration d'un avant-projet en 2015. Celui-ci a été

présenté aux propriétaires et exploitants la même année. Mais face au manque d'intérêt du conseil communal de Noréaz de l'époque, les parties du projet touchant la commune d'Avry ont été mises en veilleuse.



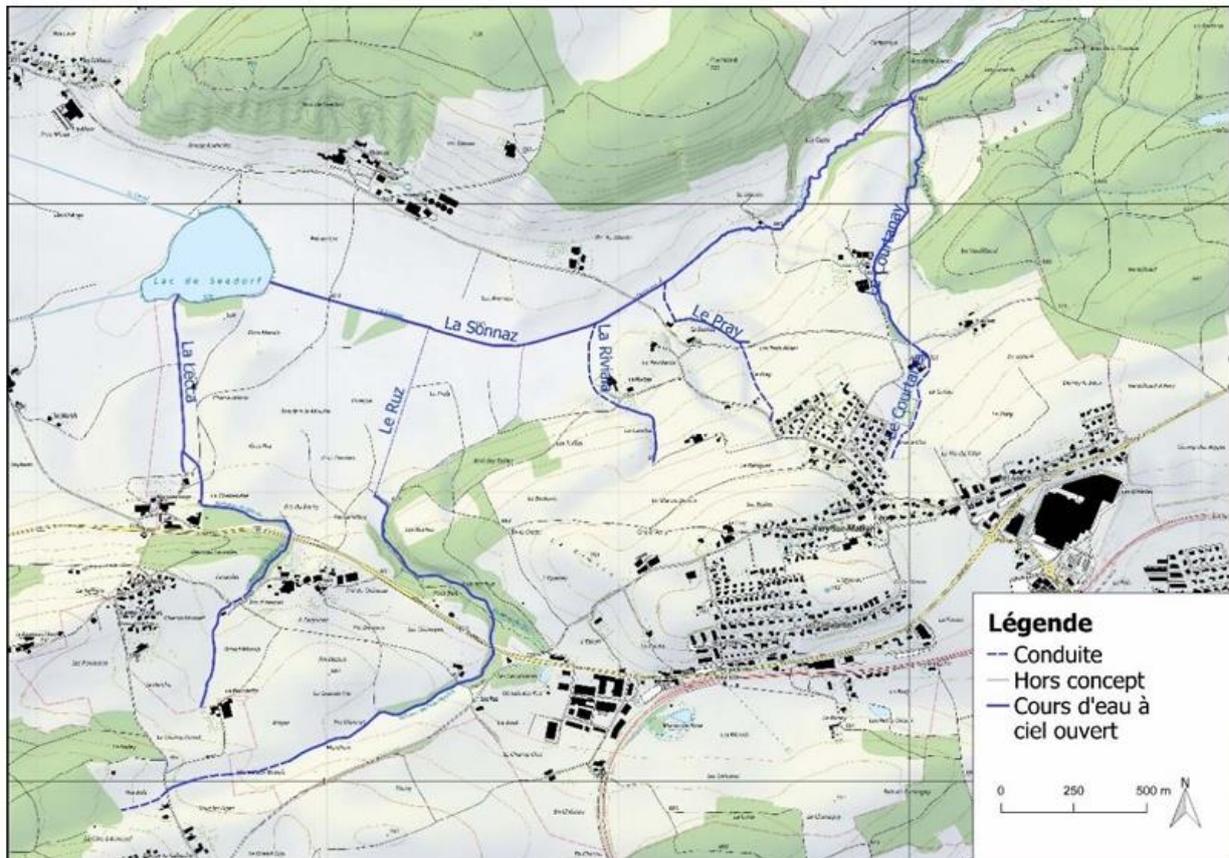
### Périmètre d'étude initial

En amont du lac, la commune de Prez-vers-Noréaz a réalisé la remise à ciel ouvert du Palon sur le tronçon entre la route cantonale à Prez et la route de Noréaz entre 2016 et 2018, et le Palon sur Noréaz a été aménagé en 2020.

La fusion des communes de Prez-vers-Noréaz et Noréaz en 2021 a ensuite donné un nouvel élan au projet et il a été décidé d'actualiser l'avant-projet en tenant compte des expériences faites lors des travaux déjà réalisés. Il a, notamment, été convenu d'une approche participative incluant davantage les propriétaires et exploitants agricoles.

### Projet d'ouvrage faisant l'objet de la présente demande de crédit

L'avant-projet actualisé (cf. annexe 1) a été présenté aux communes d'Avry, Prez et La Brillaz, au service de l'environnement (SEn) et à l'Agglo le 3 septembre 2024. Après analyse des plans et du rapport, il a été décidé d'une mise en œuvre du concept par étapes et de prioriser deux secteurs : la Sonnaz depuis la sortie du lac de Seedorf jusqu'au pont de la route Avry-Seedorf ainsi que le tronçon aval du Ruz.



### Périmètre d'étude 2024

Cela permettra, tout en respectant les valeurs naturelles présentes, de remédier aux deux principaux facteurs responsables pour les inondations des terres agricoles : le manque de pente et de gabarit d'écoulement de la Sonnaz entre la sortie du lac et la confluence avec le Ruz (les modifications permettront d'augmenter la capacité de débit en sortie du lac pour une hauteur d'eau identique) ainsi que l'angle d'arrivée du Ruz dans la Sonnaz qui provoque le refoulement de la Sonnaz et accentue l'ensablement de cette dernière. Conformément à la législation actuelle qui interdit la réfection de tronçons de cours d'eau sous tuyaux, le déplacement de l'arrivée du Ruz plus en aval se fera en créant un cours d'eau à ciel ouvert.

L'élaboration du projet d'ouvrage comporte les phases SIA 32 et SIA 33, plus précisément la définition des emprises définitives du projet, l'élaboration des plans de situation avec la végétalisation prévue, les coupes type, le profil en long et le rapport technique jusqu'au dossier de mise à l'enquête.

Pour la Sonnaz, ce projet comportera notamment l'aménagement du cours d'eau dans l'espace réservé aux eaux défini selon les dispositions légales en vigueur, la réfection du pont agricole en aval du lac de Seedorf, l'ouvrage de sortie du lac, des berges à pentes faibles et variables, la création d'un lit mineur étroit et favorisant le dynamisme, la suppression du seuil aval et la création d'une rampe pour la migration piscicole ainsi que les plantations et la valorisation des berges et de l'espace réservé aux eaux.

Pour le Ruz, le projet d'ouvrage comportera la remise à ciel ouvert du tronçon aval sur 850 mètres avec l'aménagement de l'embouchure dans la Sonnaz, les ouvrages de franchissement sur le tronçon à ciel ouvert, la reconstruction d'un chemin d'accès (agricole) en rive gauche du Ruz le long de la forêt, la sécurisation du passage sur le gazoduc ainsi que les plantations et la valorisation des berges du nouveau cours d'eau.

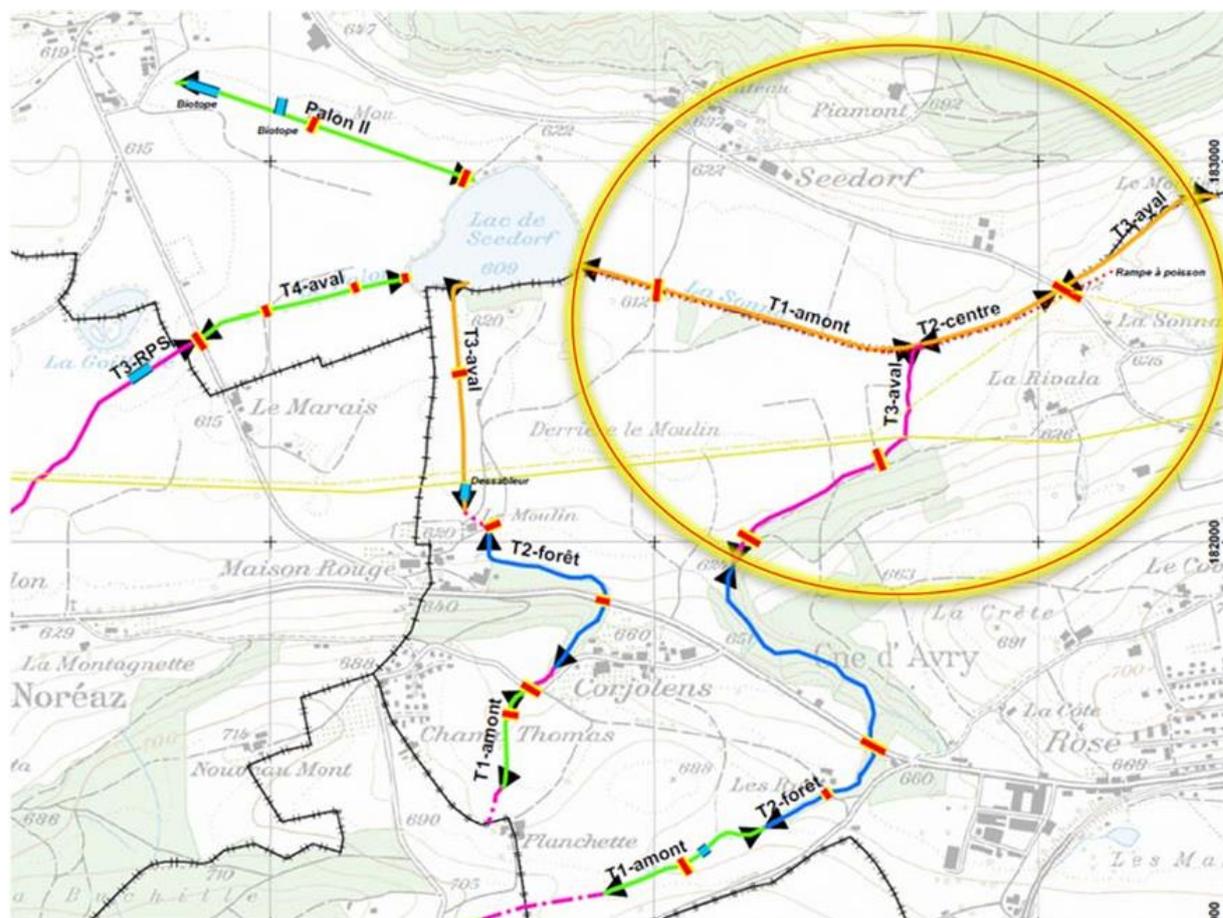


Figure 1 : Périmètre de développement de la phase SIA 32 (ellipse jaune)

Ces travaux de planification qui seront réalisés par différents prestataires sont estimés à CHF 150'000.- TTC. La mise en œuvre de l'approche participative indispensable à la finalisation d'un projet soutenu pas les propriétaires et exploitants touchés est estimée à CHF 25'000.-.

C'est donc un crédit d'étude de CHF 175'000.- que le Conseil communal propose aujourd'hui au Conseil général.

Ce montant ne tient pas compte du coût d'un éventuel remaniement parcellaire agricole. En 2015, une telle procédure (relativement coûteuse et pouvant prendre du temps) n'avait pas été jugée nécessaire, car les exploitants agricoles s'étaient arrangés entre eux pour échanger les parcelles afin de pouvoir travailler de manière plus rationnelle. Si la réalisation d'un remaniement parcellaire devait s'avérer nécessaire, le conseil communal s'adressera au Conseil général avec une demande de crédit complémentaire.

Les coûts de réalisation des ouvrages (estimés dans l'offre Triform en annexe à env. CHF 4.3 mio) ne font également pas partie de présent message. Le Conseil communal estime qu'il est,

en l'état, prématuré de faire voter un tel crédit et préfère utiliser l'élaboration du projet d'ouvrage pour affiner ces coûts ainsi que les montants des subventions fédérales et cantonales attendues. Notons que pour les projets de renaturation, ces aides financières peuvent avoisiner les 90%.

En fonction des surfaces touchées dans les deux communes concernées par cette étape, la clé de répartition des coûts sera de 66.5% pour la commune d'Avry et de 33.5% pour la commune de Prez. Cette répartition, ainsi que le fait que la commune d'Avry prenne le lead pour la suite du projet a été approuvé par les conseils communaux de Prez et d'Avry lors de leurs séances du 14 octobre 2024 (Prez) resp. du 28 octobre 2024 (Avry).

### **Proposition du Conseil communal**

Le Conseil communal invite le Conseil général à voter un crédit d'étude destiné à l'élaboration du projet d'ouvrage pour le réaménagement de la Sonnaz et la remise à ciel ouvert du Ruz de CHF 175'000.- financés au besoin par un emprunt bancaire.

### Annexes :

1. Rapport « Revitalisation des cours d'eau de la plaine de Seedorf – avant-projet 2024 » (version actualisée)
2. Offre Triform du 23 septembre 2024
3. Fiches du PA4 de l'Agglomération de Fribourg